

***AVIS DE PROMULGATION***

**AVIS** est par les présentes donné que le 6 novembre 2015, le Conseil municipal a adopté :

**Le Règlement 991-15 ayant pour but de pourvoir au paiement  
des frais d'émission du refinancement de 677 400 \$  
et pour ce faire un emprunt au montant de 13 548 \$,  
remboursable en 5 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 22 décembre 2015. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 23<sup>e</sup> jour de décembre 2015

Céline LeBlanc  
Greffière